



DIRECTION GENERALE DES DOUANES

Abidjan, le 31 OCT. 2017

N° 1873 / SEPMBPE/DGD/DRC-17

CIRCULAIRE N° 1873 / SEPMBPE/DGD DU 31 OCT. 2017

(DIFFUSION GENERALE)

OBJET : Commissionnaire en douane agréé habilité à dédouaner les boissons alcooliques, les tabacs à fumer, les cigares et les cigarettes.

J'ai l'honneur d'informer l'ensemble du service et les usagers que la liste des commissionnaires en douane agréés, autorisés à dédouaner les boissons alcooliques, les tabacs à fumer, les cigares et les cigarettes, est étendue à la société **RAMA TRANSIT INTERNATIONAL**, commissionnaire en douane agréé sous le n° 00431 K.

La présente circulaire est d'application immédiate et toute difficulté y afférente me sera signalée d'urgence.

Ampliations

- SEPMBPE/CAB
- FNIS-CI
- FENADIS
- FENACCI
- CGECI
- UGECI
- Chambre de Com. et d'Indus.CI
- Synd. Trans. S/C SDV-SAGA
- Synd. Trans. /SYNATRANS-CI
- Webb Fontaine
- RAMA TRANSIT INTERNATIONAL
- Toutes Directions Douanes
- DSI
- RPD

LE DIRECTEUR GENERAL

Le Directeur
Général
Col. Maj. DA Pierre A.